

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>FEAMP</b>	

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, ci-après dénommé règlement cadre,
- VU** le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural,
- VU** le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune (règlement dit « horizontal »),
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur économique,
- VU** le règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le règlement délégué (UE) n°640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité,
- VU** le règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** le règlement n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le

règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et introduisant des dispositions transitoires,

- VU** le règlement d'exécution (UE) n°808/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),
- VU** le règlement d'exécution (UE) n°809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,
- VU** le régime cadre notifié n°SA 39618 (2014/N) en date du 19 février 2015 par la Commission Européenne relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,
- VU** le régime cadre notifié n°SA 39677(2014/N) en date du 23 juin 2015 par la Commission Européenne relatif aux « aides aux actions de promotion des produits agricoles »,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA 41652 en date du 29 avril 2015 par la Commission Européenne relatif aux aides en faveur de la participation des producteurs de produits agricoles à des systèmes de qualité,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.42611 (2015/XF), en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, sur la base du règlement n°1388/2014 de la Commission du 16 décembre 2014
- VU** la décision d'exécution de la Commission C(2015) 6083 du 28 août 2015 portant approbation du programme de développement rural de la région des Pays de la Loire en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural,
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78,
- VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3232-1-2,
- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU** le Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et plus particulièrement, la mesure 4 relative aux investissements physiques,

- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant les orientations stratégiques et financières du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) FEADER 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 30 et 31 janvier 2015 demandant l'autorité de gestion du Feader pour la période 2014-2020,
- VU** la délibération du conseil départemental du 2 avril 2015 donnant délégation de compétence à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation de compétence à la commission permanente,
- VU** la délibération du conseil régional des 14,15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation,
- VU** la délibération du conseil régional des 18 et 19 décembre 2019, approuvant le Budget Primitif 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 21 septembre 2017 approuvant la convention relative au soutien en agriculture entre le Département de la Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2017 approuvant la convention relative au soutien en agriculture entre le Département de la Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 Juillet 2018 approuvant le premier avenant à la convention relative au soutien en agriculture entre le Département de la Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental de la Loire-Atlantique en date du 2 Juillet 2018 approuvant le premier avenant et celle du 19 novembre 2020 approuvant le second avenant à la convention relative au soutien en agriculture entre le Département de la Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental N°2016.CP10-III-041 en date du 12 décembre 2016 approuvant la convention relative aux aides agricoles et agroalimentaires entre le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2017 approuvant la convention relative aux aides agricoles et agroalimentaires entre le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire,
- VU** les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 20 avril 2018 approuvant l'avenant N°1 et du 13 novembre 2020 approuvant l'avenant N°2 à la convention relative aux aides agricoles et agroalimentaires entre le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays

de la Loire,

- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du 15 mai 2017 et du 9 juillet 2018 approuvant la convention relative aux aides agricoles entre le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire et son avenant N°1,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil régional du 19 mai 2017 et du 18 juillet 2018 approuvant la convention relative aux aides agricoles entre le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire et son avenant N°1,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 28 avril 2017 et du 20 avril 2018, approuvant la convention relative aux aides aux produits agricoles entre le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire et son avenant,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 mai 2017 et du 18 juillet 2018 approuvant la convention relative aux aides aux produits agricoles entre le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 13 novembre 2020 approuvant l'avenant n°2 à la convention relative aux aides aux produits agricoles entre le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire.
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du 5 mai 2017 et du 13 juillet 2018 approuvant la convention relative aux produits agricoles et de la pêche et son premier avenant entre le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 mai 2017 et du 13 juillet 2018 approuvant la convention relative aux produits agricoles et de la pêche et son premier avenant entre le Département de la Vendée et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le Feader des aides Hors SIGC du Département de la Sarthe dans le cadre du Programme de Développement Rural des Pays de la Loire pour la programmation 2014-2020 du 04 novembre 2016,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant N°2 à la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Loire-Atlantique figurant en annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant N°2 à la convention relative aux aides agricoles et agroalimentaires entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire figurant en annexe 2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant N°2 à la convention relative aux aides agricoles entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne figurant en annexe 3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant N°2 à la convention relative aux aides aux produits agricoles entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe figurant en annexe 4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant N°3 à la convention relative aux produits agricoles et de la pêche entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée figurant en annexe 5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs